



S3 de Toulouse



CAPA Mouvement Intra-académique - 18/06/2017

Déclaration préalable des commissaires paritaires CPE SNES-FSU

Nous tenons à revenir avant la déclaration sur les attaques gouvernementales contre le statut des fonctionnaires et le paritarisme que nous avons déjà dénoncées lors de la CAPA Hors Classe et à l'ouverture du Mouvement, vendredi 15 juin. Le gouvernement les a poursuivies à l'issue du dernier conseil des ministres en renouvelant les annonces de recrutement de contractuels, en annonçant la généralisation de la rémunération au mérite, poursuivant ainsi l'abandon du PPCR, et en confirmant la fin des CAP. Il est ainsi très envisageable qu'il s'agisse de la dernière CAPA Intra. Si le gouvernement ne retire pas ses projets : l'emploi de collègues précaires, le recrutement local par les chefs d'établissement, la spéiasation à outrance de postes, donneront naissance, en autres, à un mouvement opaque et sans égalité de traitement entre les demandeurs.

Les enjeux de la CAPA qui nous réunit aujourd'hui sont directement liés aux conditions de travail, notamment par la question du nombre de postes. Nous faisons part l'année dernière de nos inquiétudes quant aux annonces de suppression d'emplois dans la fonction publique. Malgré l'absence de toute communication des arbitrages entre les différents ministères, ou entre les différents corps, elles étaient fondées au-delà de nos craintes. En effet, pour le corps des CPE, la prochaine rentrée se fera sans aucune création d'emplois, un concours externe amputé de 50 postes et près de 53 postes non pourvus au concours réservé. Nous contestons clairement ce choix d'une politique libérale qui présente les fonctionnaires, et tout particulièrement les CPE, comme une variable d'ajustement budgétaire. Là encore, les choix politiques s'opèrent sans aucune transparence, ni annonce, interdisant toute possibilité de débat démocratique.

Dans notre académie, où l'administration elle-même emploie le terme de « pénurie », il faudrait créer près de 270 postes pour que chaque établissement soit doté d'un poste de CPE et pour que le taux d'encadrement atteigne 250 élèves par CPE. Pour autant, ces créations ne répondraient pas aux besoins en remplacement. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle dure depuis plusieurs années et ne cesse de s'aggraver en raison de l'augmentation continue du nombre d'élèves dans le second degré : les besoins éducatifs continuent d'augmenter alors que les taux d'encadrement ne cessent de se dégrader.

A l'issue du Mouvement Intra 2018, dix postes ne seront pas pourvus : six dans le département de l'Aveyron, dont le SpéA de l'EREA de Villefranche de Rouergue, deux dans le Lot et deux postes SpéA dans la Haute Garonne au Lycée Galliéni. Cette situation était inconnue depuis 2011. Et encore, l'administration a fait le choix de réinjecter l'emploi qu'elle avait préempté l'année dernière, préférant financer un emploi de contractuel plutôt que d'injecter un poste. La situation des SpéA cette année, avec trois postes non pourvus, montre clairement les limites de cette politique qui mène l'administration dans une impasse puisqu'y seront affectés des collègues TZR ou contractuels. Cette situation de pénurie nous inquiète d'autant plus que, malgré nos demandes, aucune information ne nous a été transmise sur la disparition d'un poste de ZR de l'Aveyron. Pour rappel, nous avons subi la même situation l'année dernière dans le même département sans obtenir plus d'information.

Le SNES - FSU renouvelle dans cette CAP la demande portée auprès du ministère de l'ouverture d'une liste complémentaire pour combler les postes non pourvus aux concours 2018.

En ce qui concerne le mouvement lui-même, si le taux de mutation en phase 2, c'est-à-dire avant les chaînes, est équivalent pour la première année à celui des enseignants, nous savons néanmoins que de trop nombreux collègues ne pourront pas muter. Depuis cinq ans, le taux de mutation des CPE volontaires atteint péniblement le quart des participants.



S3 de Toulouse

Fédération Syndicale Unitaire
Syndicat National des Enseignements de Second degré
Section Académique
Midi - Pyrénées



Pour le SNES – FSU, cette situation générée par l'absence de postes est encore amplifiée par les 17 postes neutralisés pour les stagiaires. Il est évident que si ces postes étaient réinjectés dans le mouvement comme nous le demandons, il y aurait, mécaniquement, des mutations supplémentaires. L'administration donnerait ainsi un signal fort à nos collègues exaspérés de constater les mêmes blocages depuis de trop nombreuses années.

Cette année encore, afin de fluidifier le mouvement sans dégrader les conditions d'accueil des stagiaires, les élus du SNES - FSU ont régulièrement questionné l'administration afin d'obtenir le déblocage de postes : quatre postes ont été remis au mouvement.

Si nous avons salué positivement la création du Groupe de Travail Académique postes CPE que nous avons demandé, nous déplorons les conditions dans lesquelles il se déroule avec une communication trop tardive des documents pour permettre un travail préparatoire dans des conditions satisfaisantes. De plus, par un artefact, l'administration n'a pas évoqué la spésaisation des trois lycées toulousains.

Le SNES – FSU :

- **rappelle son opposition à l'implantation, illégale car non statutaire, de demi-postes de CPE,**
- **dénonce la confiscation de postes créés lors des quatre derniers CTA pour accueillir des stagiaires,**
- **renouvelle sa demande d'un barème de classement des établissements.**

Cette année, 47 postes ont été affichés sur SIAM pour 172 demandeurs, dont 139 participants volontaires. Il est à noter que le poste de l'EREA de Villefranche-de-Rouergue demeure vacant car non affiché sur SIAM2 pour la deuxième année consécutive.

Afin que nos collègues puissent effectuer leurs vœux dans les meilleures conditions :

Le SNES-FSU demande que :

- **les postes libérés à l'Inter soient affichés sur SIAM,**
- **la liste définitive des supports soit communiquée avant l'affichage des postes sur SIAM,**
- **les postes créés en CTA soient communiqués aux demandeurs par une mise à jour de SIAM,**
- **le calendrier soit pensé et adapté afin que ces informations puissent être effectivement utiles aux demandeurs.**

Le nombre d'entrants (24), en corrélation directe avec le nombre de postes, demeure insuffisant pour répondre aux besoins réels de notre académie et pourvoir les besoins en remplacements. Nous redisons encore ici qu'il existe une sous-estimation évidente du calibrage académique pour notre catégorie. Mais faut-il le rappeler, il n'existe aucune politique ambitieuse de recrutement et la catégorie subit des pertes d'emplois dissimulées.

La politique d'ouverture de ZR initiée en 2015 et 2016 a belle et bien pris fin l'année dernière avec la disparition de 6 ZR. Elle se poursuit cette année avec une perte de 3 nouvelles ZR, situation qui annonce d'ores et déjà de lourds problèmes de remplacements.

Cette pénurie a pour conséquence directe nombre des difficultés constatées sur le terrain :

- pour les personnels sur lesquels on fait souvent injustement porter la responsabilité de certains dysfonctionnements,
- pour les élèves et leur famille qui ne bénéficient pas de l'encadrement et de l'accompagnement éducatif auxquels ils ont droit.



S3 de Toulouse

Fédération Syndicale Unitaire
Syndicat National des Enseignements de Second degré
Section Académique
Midi - Pyrénées



Le SNES-FSU :

- demande à nouveau une augmentation significative des capacités d'accueil dans l'académie de Toulouse pour la rentrée 2018,
- continue de dénoncer l'utilisation de stagiaires comme moyens, ainsi que la non compensation dans les établissements des heures de formation qui constitue une réelle dégradation des conditions de travail pour les collègues tuteurs,
- demande que l'affectation d'un stagiaire se fasse sur le service de son tuteur et qu'il ne soit jamais le seul CPE dans l'établissement,
- renouvelle sa demande de connaître la nature du complément des mi-temps des supports bloqués pour les stagiaires,
- redemande, malgré le refus du rectorat, un GT pour l'affectation des stagiaires. En effet, cette première affectation en établissement est une décision importante d'abord pour les stagiaires car elle marque leur entrée dans le métier réel. Elle revêt aussi un enjeu majeur pour l'institution elle-même qui en leur assurant de bonnes conditions d'accueil et de formation favorise leur intégration et par là-même leur devenir professionnel individuel mais aussi collectif. Les représentants des personnels ont ici aussi tout leur rôle à jouer : ils doivent être légitimement entendus et leur point de vue pris en compte au sein d'un groupe de travail enfin créé.

Les commissaires paritaires CPE SNES-FSU

Benoît AUBERTIN, Carole GARNIER, Catherine GOURBIER, Brigitte LACORRE, Isabelle PINERO et Valérie RAMOND